



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate
Tous les médias du Québec**

Augmentation des tarifs d'électricité : La prudence s'impose!

Montréal, le 30 septembre 2009 – Les grandes entreprises consommatrices d'électricité ont pris connaissance des déclarations d'intention du gouvernement d'augmenter, éventuellement d'un cent/kWh, le tarif du bloc patrimonial pour renflouer les coffres de l'État. Bien qu'elles soient en accord avec le principe d'apporter des solutions durables aux problèmes des finances publiques et de l'endettement, les entreprises membres de l'AQCIE tiennent à rappeler certains éléments qui sont à considérer avant d'intervenir en matière de tarification de l'électricité.

Comme l'a indiqué le directeur exécutif de l'AQCIE, M. Luc Boulanger : «Plusieurs facteurs influencent les prix d'électricité, qui sont réglementés au Québec et déréglementés sur les marchés d'exportation, et il pourrait s'avérer contreproductif de ne pas prendre en compte le portrait global, qui inclut l'élasticité de la demande industrielle, la situation sur les marchés d'exportation et l'interfinancement des tarifs résidentiels. Car, augmenter d'un cent/kWh le bloc patrimonial revient à augmenter le tarif des grands industriels de 22 % et le tarif résidentiel de 14 %, un pensez-y bien dans le contexte excédentaire actuel, doublé d'un effondrement des prix à l'exportation.»

L'élasticité de la demande

Avant d'augmenter les tarifs, il faut prévoir comment la clientèle va réagir. Dans le cas présent, on peut penser que cela n'aura pas un impact majeur sur le résidentiel, une clientèle captive qui n'a pas d'autre alternative que de s'approvisionner auprès du monopole. On peut cependant penser que ce signal de prix incitera aux économies d'énergie, ce qui est positif en soi, mais ne manquera d'exercer une pression additionnelle sur la gestion des fameux surplus déjà problématiques pour Hydro-Québec.

Évidemment, le signal de prix ne s'applique pas aux industriels, qui sont déjà pleinement engagés dans des programmes d'efficacité énergétique. Mais il est clair que toute augmentation de tarifs entraîne une réévaluation de la pertinence de poursuivre leurs opérations au Québec. Comme l'électricité représente une part significative de leurs coûts d'exploitation, une hausse tarifaire de 22 % se traduirait par une délocalisation de la production vers des juridictions offrant leur électricité à moindre coût aux entreprises. De telles délocalisations de production, viendront, encore une fois, augmenter les surplus d'Hydro-Québec.

Pas grave, diront certains experts, il n'y a qu'à écouler les surplus sur les marchés d'exportation. Est-ce vraiment là une solution profitable pour l'ensemble des Québécois ? Examinons la question de plus près.



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

Les marchés d'exportation

Rappelons que l'économie du Québec s'est bâtie sur le postulat qu'il valait mieux transformer sur place notre électricité que de l'exporter, ce qui se confirme notamment quand on compare les prix historiquement obtenus sur les marchés d'exportation aux 14 ¢/kWh de retombées économiques de la présence des grandes entreprises consommatrices d'électricité au Québec. Cependant, la situation s'est récemment détériorée de façon significative avec la combinaison de la baisse de la demande et l'effondrement des prix du gaz naturel, dont les prix d'électricité sont tributaires. C'est ce qui fait que les prix de l'électricité sur les marchés d'exportation ont atteint des bas historiques à 3,1 ¢/kWh, soit 40 % de moins que les années précédentes, du jamais vu depuis la déréglementation de ce marché en 2002.

En outre, selon les prévisions de prix des «forwards», aucune remontée significative des prix n'est en vue à court terme. De plus, dans un horizon de cinq à sept ans, on ne prévoit pas que les prix de gaz naturel vont atteindre les sommets de 2002, ce qui va contribuer à maintenir des prix d'électricité bas sur les marchés.

Mentionnons également que Hydro-Québec est déjà un joueur majeur sur les marchés limitrophes et que les prix obtenus sur ces marchés sont fonction de la quantité offerte. Alors plus Hydro-Québec rend disponibles de grandes quantités d'électricité, moins c'est payant ! Dans ce contexte, l'exportation ne peut pas être considérée comme la panacée à une diminution éventuelle de la demande québécoise suite à l'augmentation des tarifs du bloc patrimonial.

«Une stratégie mal ficelée pourrait faire en sorte que les Québécois en sortent perdants sur toute la ligne : à l'exportation en inondant les marchés ce qui ferait chuter davantage des prix déjà déprimés et ici au Québec, en augmentant les tarifs industriels, ce qui ferait fermer des usines, occasionnant des pertes d'emplois et diminuant les rentrées d'argent à Hydro-Québec», a poursuivi M. Boulanger.

Une hausse qui arriverait au pire moment pour les entreprises

Il est important de comprendre que pour les entreprises, la récession, loin d'être finie, frappe encore durement les usines. La demande mondiale pour leurs produits est loin d'avoir atteint les niveaux d'avant la crise. De plus, il y a fort à parier que quand les gouvernements, qui ont massivement investi dans des programmes de soutien, devront, à l'instar du gouvernement du Québec, renflouer les finances publiques, cela replongera les entreprises en récession. À ce contexte extrêmement précaire, s'ajoute le fait que les industriels interfinancent déjà les tarifs résidentiels à hauteur de 250 M\$ par année.

À propos de l'AQCIE

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) représente les plus importants consommateurs d'électricité établis au Québec, soit la presque totalité des secteurs industriels dont la facture totale d'énergie électrique s'élève à près de 1,5 milliard \$ par année. Les



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

membres de l'AQCIE souscrivent près de 60 % de la puissance électrique industrielle totale du Québec, ce qui représente environ 42,6 tWh.

- 30 -

Source : Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE)

Pour renseignements

Luc Boulanger, directeur exécutif AQCIE (514) 919-6050